

Plan d'action – avancement des mesures

Domaine	Mesures	Objectifs	Etat
<u>Milieu scolaire</u> En lien avec la stratégie nationale et les actions cantonales de santé publique, le programme de prévention des conduites addictives poursuit son déploiement et son renforcement.	Repérage et intervention précoces	Mettre en place le repérage et l'intervention précoces dans tous les établissements scolaires	Lancé
	Prévention universelle	Favoriser les facteurs de protection et prévenir les facteurs de risque auprès des élèves (et des adultes des établissements scolaires) Développer les compétences des élèves (spécifiques) et non-spécifiques (compétences psychosociales)	Lancé
	Formation des professionnel-le-s	Développer un langage et une attitude commune autour des situations problématiques Disposer des compétences et des ressources nécessaires pour repérer, prendre en charge et orienter les élèves souffrant de troubles liés à l'addiction ou manifestant des risques de troubles	Lancé
	Orientation et prise en charge	Pouvoir orienter les élèves repérés auprès des ressources adéquates (Programme DEPART CHUV, médecin de famille)	Lancé
<u>Milieu extra-scolaire</u> Poursuivre le programme DEPART et généraliser l'approche de repérage et d'intervention précoce pour les jeunes ayant des conduites addictives	Programme DEPART (formations, interventions, conseil, coaching)	Les adolescent-e-s ayant des conduites addictives (ou à risque) sont repéré-e-s par les professionnels et orienté-e-s et pris-es en charge à DEPART ou dans une autre structure de soins adaptée à leurs besoins.	En cours
	Création d'une plateforme cantonale regroupant tous les services concernés par la mise en œuvre de l'art. 3c LSTUP sur le repérage et l'intervention précoce	Création d'un lieu d'échange et de coordination entre les différents services concernés par la mise en œuvre de l'article 3c LStup.	En cours
Prévenir les conduites addictives parmi les migrant-e-s	Maintenir et renforcer lorsque c'est nécessaire les prestations de prévention de l'Unité de soins des migrants (USMI) de la PMU	Les requérant-e-s d'asile et les personnes à l'aide d'urgence bénéficient des actions de prévention dans le cadre du programme communautaire	Lancé

Domaine	Mesures	Objectifs	Etat
Structurer le réseau addictologique de première ligne (stup + OH)	Elaborer un concept de première ligne en concertation avec les partenaires concernés	Améliorer l'accès aux soins et l'orientation dans le réseau	En cours
Etendre le programme DAM	Mettre en œuvre les facilités nouvellement prévues par l'OFSP	Augmenter la couverture du traitement aux personnes qui remplissent les critères d'éligibilité	En cours
Promouvoir la relève des médecins prescripteurs de TAO	Organiser une formation en ligne	Améliorer la prise en charge des personnes sous TAO	Suspendu
Favoriser le maintien à domicile des personnes toxicodépendantes	Développer l'accompagnement à domicile	Renforcer l'autonomie des personnes atteintes	Lancé
Améliorer les transitions dans le système de soins	Développer des programmes d'accompagnement de transition dans les structures existantes ou à créer	Améliorer la fluidité dans le système et réduire les problèmes d'engorgement dans les institutions et les hôpitaux	En cours
Développer la réduction des risques en milieu résidentiel	Augmenter le nombre de places d'hébergement en mission de réduction des risques et consolider les prestations	Réduire les ruptures de prise en charge en lien avec la consommation et les comportements problématiques Réduire les hospitalisations de longue durée Répondre aux besoins en augmentation	En voie de finalisation
Renforcer la coordination et la complémentarité	Mettre en place un protocole de collaboration entre la filière psy et le DCISA	Améliorer la prise en charge et la continuité des soins	En voie de finalisation
Renforcer les compétences addictologiques dans le réseau	Formation	Améliorer les connaissances et les compétences	Lancé
Surveiller et prévenir l'émergence de nouveaux produits de synthèse	Proposer des prestations de <i>drug checking</i>	Documenter et monitorer le marché des stupéfiants et lancer des alertes	Réalisé
Renforcer la coordination et la coopération entre le Canton et la Ville de Lausanne en matière de réduction des risques	Participer au pilotage de l'espace sécurisé de consommation et développer les synergies avec les autres acteurs du dispositif addictions	Les consommateurs utilisent l'ECS Réduction de la consommation dans l'espace public	Réalisé
Renforcer le programme cantonal de réduction des risques	Intégrer des pharmacies volontaires dans le programme	Garantir l'accès au matériel stérile	Réalisé

Coordonner les mesures de répression du trafic et les mesures de santé publique	Etablir un mode de coordination lors d'opérations policières d'envergure	Réduire les effets indésirables de la répression	En cours
Favoriser le dialogue entre les acteurs des quatre piliers	Plateforme santé publique / sécurité publique	Améliorer la coordination	Lancé
Accompagner l'essai pilote de vente régulée de cannabis à Lausanne	Elaborer et mettre en œuvre un décret	Tester un modèle de vente régulée de cannabis	Lancé
Surveiller le marché des stupéfiants	Etablir un dispositif de monitoring	Suivre l'évolution du marché des stupéfiants et aide à la décision	Lancé
Renforcer les effectifs de la DFD (Division flagrant délit) de la Police cantonale	Augmenter le nombre d'engagements terrain sur l'année et les mesurer via un monitoring	Favoriser et renforcer la collaboration avec les autres partenaires policiers Réduire ponctuellement et localement la visibilité du deal de rue	En cours
Planifier des opérations visant les bases-arrière des trafiquants en vue de les interpellier.	Adapter la stratégie d'enquête en collaboration avec la PJM et le MP STRADA	Renforcer la collecte et l'analyse du renseignement afin d'interpeller un plus grand nombre de grossistes et de les perturber dans leur activité criminelle	Réalisé
Intégrer le SPOP lors d'opérations d'envergure	ETP supplémentaires pour suivre les dossiers, faire les auditions et seconder la police dans leurs opérations	Augmenter le nombre de renvois des criminels étrangers	Réalisé
Introduire une nouvelle prérogative pour les polices vaudoises	Interdiction de périmètre de 24 heures à 3 mois au maximum	Diminuer la présence de dealers	Modification légale entrée en vigueur